

**EXTRAIT N° 21 - 010**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE**  
**DU 16 MARS 2021**

-----

Envoyé en préfecture le 18/03/2021
Reçu en préfecture le 18/03/2021
Affiché le 19/03/2021
ID : 007-210701579-20210316-DB_010CM160321-DE

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
présents : 12  
votants : 15

L'an deux mille vingt et un, et le seize mars, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 12 mars 2021

Présents : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS CUER - MAZZINI - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE

Absents excusés : MRS. MENARD - MONTCHAUD - ROUX

Absents non excusés :

Ont donné pouvoir : M. MENARD à M. MAZZINI  
M. MONTCHAUD à MME DENIS  
M. ROUX à MME JULIEN-RAOULT

Le Conseil a choisi pour secrétaire MME DENIS.

**OBJET**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Madame le Comptable du Trésor de Le Teil.

Délibération votée à l'unanimité.

Ont signé les membres présents :

MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS CUER - MAZZINI - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE -

Par procuration : M. MAZZINI pour M. MENARD  
MME DENIS pour M. MONTCHAUD  
MME JULIEN-RAOULT pour M. ROUX

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meysse, les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures.

Affiché le 19 mars 2021

Pour copie conforme

En Maire, le 16 mars 2021

Le Maire,

Éric CUER.



The stamp is circular and contains the text 'MAYESSE' at the top, '17000 ARDECHE' at the bottom, and a central emblem. A large, stylized signature is written over the stamp.

**EXTRAIT N° 21 - 011  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
DU 16 MARS 2021**

Envoyé en préfecture le 18/03/2021  
Reçu en préfecture le 18/03/2021  
Affiché le 19/03/2021  
ID : 007-210701579-20210316-DB\_011CM160321-DE

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
présents : 12  
votants : 15

L'an deux mille vingt et un, et le seize mars, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 12 mars 2021

Présents : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS CUER - MAZZINI - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE

Absents excusés : MRS. MENARD - MONTCHAUD - ROUX

Absents non excusés :

Ont donné pouvoir : M. MENARD à M. MAZZINI  
M. MONTCHAUD à MME DENIS  
M. ROUX à MME JULIEN-RAOULT

Le Conseil a choisi pour secrétaire MME DENIS.

**OBJET**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - COMMUNE**

Sous la présidence de Monsieur Didier MAZZINI, Maire-Adjoint, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement**

Dépenses..... 1 887 814.96 €  
Recettes..... 3 281 144.27 €  
Excédent de clôture :..... 1 393 329.31 €

**Investissement**

Dépenses ..... 3 647 933.97 €  
Recettes ..... 2 722 624.40 €  
Restes à réaliser:..... 0 €  
Besoin de financement:..... 925 309.57 €

Hors de la présence de Monsieur Éric CUER, Maire, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget communal 2020.

- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Madame la Comptable du Trésor de Le Teil.

Délibération votée à l'unanimité.

Ont signé les membres présents :

MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS MAZZINI - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE -

Par procuration : M. MAZZINI pour M. MENARD

MME DENIS pour M. MONTCHAUD

MME JULIEN-RAOULT pour M. ROUX

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meysses, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.

Affiché le 19 mars 2021

Pour copie conforme

En Mairie, le 18 mars 2021  
Le Maire,

Éric CUER



**EXTRAIT N° 21 - 012  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE  
DU 16 MARS 2021**

Envoyé en préfecture le 18/03/2021  
Reçu en préfecture le 18/03/2021  
Affiché le 19/03/2021  
ID : 007-210701579-20210316-DB\_012CM160321-DE

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
présents : 12  
votants : 15

L'an deux mille vingt et un, et le seize mars, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 12 mars 2021

Présents : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS CUER - MAZZINI - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE

Absents excusés : MRS. MENARD – MONTCHAUD - ROUX

Absents non excusés :

Ont donné pouvoir : M. MENARD à M. MAZZINI  
M. MONTCHAUD à MME DENIS  
M. ROUX à MME JULIEN-RAOULT

Le Conseil a choisi pour secrétaire MME DENIS.

**OBJET**

**AFFECTATION DES RÉSULTATS – COMMUNE**

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020, dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
RESULTATS REPORTES		415 372,86	1 035 688,17		1 035 688,17	415 372,86
OPERATIONS DE L'EXERCICE	1 887 814,96	2 865 771,41	2 612 245,80	2 722 624,40	4 500 060,76	5 588 395,81
TOTAUX	1 887 814,96	3 281 144,27	3 647 933,97	2 722 624,40	5 535 748,93	6 003 768,67 €
RESULTAT DE CLOTURE		1 393 329,31	925 309,57			468 019,74
	Besoin de financement		925 309,57			
	Reste à réaliser		0,00			
	Besoin total de financement		925 309,57			

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'affecter au budget 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, de la façon suivante :

1 - Au compte 1068 "solde d'exécution négatif reporté" en investissement la somme de **925 309,57€**

2 - Au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de ..... **468 019,74€**

- **TRANSMET** un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Madame la comptable du Trésor de Le Teil.

Délibération votée à l'unanimité.

Ont signé les membres présents :

MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT – LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS CUER - MAZZINI - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE -

Par procuration : M. MAZZINI pour M. MENARD  
MME DENIS pour M. MONTCHAUD  
MME JULIEN-RAOULT pour M. ROUX

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meysses, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.

Affiché le 19 mars 2021

Pour copie conforme

En Mairie, le 18 mars 2021

Le Maire,

Eric CUER

**EXTRAIT N° 21 - 013**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE**  
**DU 16 MARS 2021**

Envoyé en préfecture le 18/03/2021  
Reçu en préfecture le 18/03/2021  
Affiché le 19/03/2021  
ID : 007-210701579-20210316-DB\_013CM160321-DE

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
présents : 12  
votants : 15

L'an deux mille vingt et un, et le seize mars, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 12 mars 2021

Présents : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS CUER - MAZZINI - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE

Absents excusés : MRS MENARD - MONTCHAUD - ROUX

Absents non excusés :

Ont donné pouvoir : M. MENARD à M. MAZZINI  
M. MONTCHAUD à MME DENIS  
M. ROUX à MME JULIEN-RAOULT

Le Conseil a choisi pour secrétaire MME DENIS.

**OBJET**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET ÉNERGIES RENOUVELABLES**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil d'administration ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Madame la Comptable du Trésor de Le Teil.

Délibération votée à l'unanimité.

Ont signé les membres présents :

MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS CUER - MAZZINI - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE -

Par procuration : M. MAZZINI pour M. MENARD

MME DENIS pour M. MONTCHAUD

MME JULIEN-RAOULT pour M. ROUX

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meysses, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.

Affiché le 19 mars 2021

Pour copie conforme

En Mairie, le 18 mars 2021

Le Maire

Éric CUER



**EXTRAIT N° 21 - 014  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE  
DU 16 MARS 2021**

Envoyé en préfecture le 24/03/2021
Reçu en préfecture le 24/03/2021
Affiché le 23/03/2021
ID : 007-210701579-20210316-DB_014_CM160321-DE

**SLO**

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
présents : 12  
votants : 15

L'an deux mille vingt et un, et le seize mars, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 12 mars 2021

Présents : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS CUER - MAZZINI - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE

Absents excusés : MRS. MENARD - MONTCHAUD - ROUX

Absents non excusés :

Ont donné pouvoir : M. MENARD à M. MAZZINI  
M. MONTCHAUD à MME DENIS  
M. ROUX à MME JULIEN-RAOULT

Le Conseil a choisi pour secrétaire MME DENIS.

**OBJET**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ÉNERGIES RENOUVELABLES**

Sous la présidence de Monsieur Didier MAZZINI, Maire-Adjoint, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du Budget Energies Renouvelables 2020 qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement**

Dépenses	4 315.87 €
Recettes	0 €
Déficit de clôture	4 315.87 €

**Investissement**

Dépenses	150 460.94 €
Recettes	501 098.81 €
Restes à réaliser	0 €

Excédent de financement 355 637.87 €

Hors de la présence de Monsieur Éric CUER, Maire, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte administratif du Budget Énergies Renouvelables 2020.

- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Madame la Comptable du Trésor de Le Teil.

Délibération votée à l'unanimité.

Ont signé les membres présents :

MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS MAZZINI - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE

Par procuration : M. MAZZINI pour M. MENARD

MME DENIS pour M. MONTCHAUD

MME JULIEN-RAOULT pour M. ROUX

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meysses, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.

Affiché le 19 mars 2021

Pour copie conforme

En Mairie, le 18 mars 2021  
Le Maire

  
Éric CUER.

**EXTRAIT N° 21 - 015  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE  
DU 16 MARS 2021**

Envoyé en préfecture le 24/03/2021  
Reçu en préfecture le 24/03/2021  
Affiché le 23/03/2021  
ID : 007-210701579-20210316-DB\_015\_CM160321-DE

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
présents : 12  
votants : 15

L'an deux mille vingt et un, et le seize mars, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 12 mars 2021

Présents : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS CUER - MAZZINI - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE

Absents excusés : MRS MENARD - MONTCHAUD - ROUX

Absents non excusés :

Ont donné pouvoir : M. MENARD à M. MAZZINI  
M. MONTCHAUD à MME DENIS  
M. ROUX à MME JULIEN-RAOULT

Le Conseil a choisi pour secrétaire MME DENIS.

**OBJET**

**AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET ÉNERGIES RENOUVELABLES "**

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020, dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU	RECETTES OU	DEPENSES OU	RECETTES OU	DEPENSES OU	RECETTES OU
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
RESULTATS REPORTES	4 316			355 638	4 315,87	355 637,87
OPERATIONS DE L'EXERCICE	3 942,16	2 989,70	166 666,67	1 920,00	170 607,83	4 909,70
TOTAUX	8 258,03	2 989,70	166 666,67	357 557,87	154 776,81	360 547,57
RESULTAT DE CLOTURE	5 268,33			190 891,20		185 622,87
	Excédent de financement					
	Déficit de fonctionnement		5 268,33			
	Reste à réaliser					
	Excédent de financement R 001		190 891,20			

- **DÉCIDE** d'affecter au budget 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, de la façon suivante :

- 1 - Au compte 1068 "solde d'exécution négatif reporté" en investissement la somme de **0 €**
- 2 - Au compte 002 « déficit de fonctionnement reporté » la somme de **5 268,33 €**
- 3 - l'excédent d'investissement est reporté au R 001 pour un montant de **190 891,20 €**

- **TRANSMET** un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Madame la comptable du Trésor de Le Teil.

Délibération votée à l'unanimité.

Ont signé les membres présents :

MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS CUER - MAZZINI - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE -

Par procuration : M. MAZZINI pour M. MENARD  
MME DENIS pour M. MONTCHAUD  
MME JULIEN-RAOULT pour M. ROUX

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meysse, les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures.  
Affiché le 19 mars 2021  
Pour copie conforme

En Mairie, le 18 mars 2021  
Le Maire,



**EXTRAIT N° 21 - 016  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
DU 16 MARS 2021**

-----

Envoyé en préfecture le 18/03/2021
Reçu en préfecture le 18/03/2021
Affiché le 19/03/2021
ID : 007-210701579-20210316-DB_016CM160321-DE

**SLO**

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
présents : 12  
votants : 15

L'an deux mille vingt et un, et le seize mars, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 12 mars 2021

Présents : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS CUER - MAZZINI - MORIZET - REYMONDON – ROCHETTE

Absents excusés : MRS MENARD – MONTCHAUD - ROUX

Absents non excusés :

Ont donné pouvoir : M. MENARD à M. MAZZINI

M. MONTCHAUD à MME DENIS

M. ROUX à MME JULIEN-RAOULT

Le Conseil a choisi pour secrétaire MME DENIS.

**OBJET**

**CESSION DE TERRAIN À MME BARBISAN**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du souhait de Mme Claude BARBISAN d'acquérir la parcelle AI 127 – sise rue de la vieille église, d'une superficie de 21 m<sup>2</sup> qui est mitoyenne de sa propriété. Cette parcelle AI 127 est devenue propriété communale à la suite d'une procédure de biens sans maître en 2017.

Cette parcelle n'a pas un intérêt particulier pour la commune ni sur un plan architectural ni sur le plan d'aménagement urbain, s'agissant d'un fond de bâtiment rempli de gravas. Monsieur le Maire propose de la vendre à Mme Claude BARBISAN qui en fera une terrasse, au prix forfaitaire de 500 €.

Après avoir délibéré le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le montant de 500 € pour la cession de la parcelle AI 127 à Mme Claude BARBISAN.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié.
- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa, à l'office notarial chargé de l'établissement de l'acte, à Madame la Comptable du Trésor de Le Teil ainsi qu'à Mme Claude BARBISAN pour information.

Délibération votée à l'unanimité.

Ont signé les membres présents :

MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT – LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS CUER - MAZZINI - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE -

Par procuration : M. MAZZINI pour M. MENARD

MME DENIS pour M. MONTCHAUD

MME JULIEN-RAOULT pour M. ROUX

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meysses, les jour, mois et an susdits, \_\_\_\_\_

Au registre sont les signatures.

Affiché le 19 mars 2021

Pour copie conforme

En Mairie, le 18 mars 2021

Le Maire,



**EXTRAIT N° 21 - 017  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
DU 16 MARS 2021**

-----

Envoyé en préfecture le 18/03/2021  
Reçu en préfecture le 18/03/2021  
Affiché le 19/03/2021  
ID : 007-210701579-20210316-DB\_017CM160321-DE

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
présents : 12  
votants : 15

L'an deux mille vingt et un, et le seize mars, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 12 mars 2021

Présents : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS CUER - MAZZINI - MORIZET - REYMONDON – ROCHETTE

Absents excusés : MRS MENARD – MONTCHAUD - ROUX

Absents non excusés :

Ont donné pouvoir : M. MENARD à M. MAZZINI  
M. MONTCHAUD à MME DENIS  
M. ROUX à MME JULIEN-RAOULT

Le Conseil a choisi pour secrétaire MME DENIS.

**OBJET**

**DEMANDE DE SUBVENTION RÉGION – BONUS RELANCE 2020-2021 – SÉCURISATION PARC DU TENNIS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet d'aménagement des abords des cours de tennis et de la sécurisation du parc du tennis. Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de la Région au titre du Bonus Relance 2020-2021 de 50 % du coût estimé des travaux qui se composent comme suit :

- Maçonnerie 35 820.00 € HT soit 42 984.00 € TTC
- Métallerie 26 867.00 € HT soit 32 240.40 € TTC
- Eclairage 6 424.50 € HT soit 7 709.40 € TTC

Le coût total HT est de 69 111.50 € soit 82 933.80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DEMANDE** une subvention au titre du Bonus Relance 2020-2021 auprès de la Région AURA pour l'aménagement des abords des courts de tennis et de la sécurisation du parc du tennis pour un montant HT de 69 111.50 €.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à présenter un dossier de demande de subvention et à signer tout document s'y rapportant.

- **TRANSMET** un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa, à Monsieur le Président de la Région AURA ainsi qu'à Madame la comptable du Trésor de Le Teil.

Délibération votée à l'unanimité.

Ont signé les membres présents :

MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT – LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS CUER - MAZZINI - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE -

Par procuration : M. MAZZINI pour M. MENARD  
MME DENIS pour M. MONTCHAUD  
MME JULIEN-RAOULT pour M. ROUX

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meysse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.

Affiché le 19 mars 2021

Pour copie conforme

En Mairie, le 18 mars 2021  
Le Maire,

Eric CUER

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Meysse, Ardèche. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MEYSSE' at the top and '01000 ARDECHE' at the bottom. A large, stylized signature in black ink is written over the stamp, appearing to be 'Eric CUER'.



**EXTRAIT N° 21 - 018  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
DU 16 MARS 2021**

Envoyé en préfecture le 18/03/2021  
Reçu en préfecture le 18/03/2021  
Affiché le 19/03/2021  
ID : 007-210701579-20210316-DB\_018CM160321-DE

SLO

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
présents : 12  
votants : 15

L'an deux mille vingt et un, et le seize mars, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 12 mars 2021

Présents : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS CUER - MAZZINI - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE

Absents excusés : MRS MENARD - MONTCHAUD - ROUX

Absents non excusés :

Ont donné pouvoir : M. MENARD à M. MAZZINI  
M. MONTCHAUD à MME DENIS  
M. ROUX à MME JULIEN-RAOULT

Le Conseil a choisi pour secrétaire MME DENIS.

**OBJET**

**DEMANDE DE SUBVENTION RÉGION – BONUS RELANCE 2020-2021 – PROJET PUMTRACK**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du projet de réalisation d'un pumtrack et aménagement paysager du site. Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de la Région au titre du Bonus Relance 2020-2021 de 50 % du coût estimé des travaux qui se composent comme suit :

- Etude plan et préparation chantier et suivi administratif	14 330 € HT soit 17 196.00 € TTC
- Construction et suivi de chantier	27 681 € HT soit 33 217.20 € TTC
- Travaux et finitions	77 408 € HT soit 92 889.60 € TTC
- Aménagement paysager et mobilier extérieur	10 000 € HT soit 12 000.00 € TTC

Le coût total HT est de 129 419 € soit 155 302.80 € TTC.

Monsieur le Maire indique que ces estimations seront confirmées par le marché de l'entreprise chargée de la réalisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DEMANDE** une subvention au titre du Bonus Relance 2020-2021 auprès de la Région AURA pour la réalisation d'un pumtrack et l'aménagement paysager du site pour un montant HT de 129 419 €.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à présenter un dossier de demande de subvention et à signer tout document s'y rapportant.

- **TRANSMET** un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa, à Monsieur le Président de la Région AURA ainsi qu'à Madame la comptable du Trésor de Le Teil.

Délibération votée à l'unanimité.

Ont signé les membres présents :

MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS CUER - MAZZINI - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE -

Par procuration : M. MAZZINI pour M. MENARD

MME DENIS pour M. MONTCHAUD

MME JULIEN-RAOULT pour M. ROUX

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meysse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.

Affiché le 19 mars 2021

Pour copie conforme

En Mairie, le 18 mars 2021

Le Maire,

  
Eric CUER